



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

bibliothèques universitaires

Question écrite n° 87679

Texte de la question

M. Christian Vanneste appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question des bibliothèques universitaires. En effet, à l'heure de la généralisation du système européen d'enseignement supérieur, dit LMD, consécutif à l'accord de Bologne, il semble que les bibliothèques universitaires françaises souffrent d'un manque cruel de moyens informatiques et techniques en comparaison avec les autres bibliothèques européennes. La Cour des comptes, dans son rapport public annuel, souligne également qu'il existe une forte inégalité des usagers devant ce service public essentiel. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que comptent prendre le Gouvernement sur cette question.

Texte de la réponse

Le rapport de la Cour des comptes sur les bibliothèques universitaires souligne tout d'abord l'effort de rattrapage consenti par les pouvoirs publics depuis une quinzaine d'années, l'amélioration très sensible de la qualité des services rendus aux usagers et les réussites de la mise en réseau. En même temps, il rappelle que la situation française reste très en retrait par rapport à celle des bibliothèques universitaires des pays comparables et que cela constitue un handicap pour l'attractivité de notre dispositif d'enseignement supérieur dans un environnement de plus en plus ouvert. C'est dans ce contexte que le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche entend poursuivre la politique de développement et de modernisation engagée tant en matière d'investissement dans le cadre des prochains contrats de projets 2007-2013 qu'en matière de fonctionnement au travers des contrats quadriennaux passés avec les établissements. Les volets documentaires de ces contrats représentent aujourd'hui une enveloppe de près de 50 millions d'euros consacrée en particulier au développement des collections sur support papier comme sur support numérique, à la mise en oeuvre de systèmes d'information documentaires favorisant l'accès aux ressources électroniques et à l'amélioration des services, en particulier par l'extension de l'accès direct aux documents, l'élargissement des horaires d'ouverture et la formation des usagers à la recherche documentaire dans le cadre d'un partenariat entre les enseignants chercheurs et les personnels de bibliothèque.

Données clés

Auteur : [M. Christian Vanneste](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87679

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 mars 2006, page 2314

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5938